

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 30 juin 2009**

Etaient présents : Madame Mathe, Messieurs Delpech, Arcas (suppléant), Ragot, Elie, Bacquié (suppléant), Duviel, Courtin, Dehan, Tisseire, Arnaud, Touron (suppléant).

Absents excusés, ayant donné procuration : Monsieur Doumerc à Monsieur Duviel, Madame Gay à Monsieur Delpech.

Absents excusés, n'ayant pas donné procuration : Monsieur Renac

Secrétaire de séance : Monsieur Elie.

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 31 mars 2009

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 31 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

Décès de Madame Fabienne ROQUES

Monsieur Michel DUVIEL, rappelle le parcours de Madame Fabienne ROQUES, d'abord pour la commune de Lagardelle de septembre 1998 à septembre 2007, puis à partir du 1^{er} octobre 2007 pour la communauté de Communes, au service de l'enfance et la jeunesse, tâche qu'elle a accomplie avec sérieux, dévouement et compétence.

Monsieur Michel DUVIEL demande à l'assemblée de se lever afin de respecter une minute de silence en souvenir de Mademoiselle Fabienne ROQUES décédée le 16 avril dernier, des suites d'une longue maladie.

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président précise à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs. Les modifications seront reportées sur le tableau lors d'une délibération de fin d'année.

Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour cause de décès de l'agent.

Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe suite à la réussite de l'examen professionnel.

Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Ouverture d'une poste d'animateur(trice) de relais assistantes maternelles

Monsieur le président rappelle que le tableau des effectifs sera réactualisé ultérieurement pour valider les mouvements de personnel et changements statutaires.

Les crédits nécessaires figurent au budget article 64111.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 30 juin 2009.

Suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Monsieur le Président précise à l'assemblée qu'il est proposé au Conseil Communautaire la suppression du poste suivant:

- suppression d'un poste d'adjoint d'animation de deuxième classe, à temps complet, suite au décès d'un agent le 16 avril 2009.

Le poste d'adjoint d'animation de deuxième classe sera supprimé par délibération ultérieure, après avis de la Commission Technique Paritaire.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

APPROUVE la suppression du poste susvisée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président de saisir la Commission Technique Paritaire pour la fermeture du poste d'adjoint d'animation deuxième classe.

Création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe

Monsieur le Président précise à l'assemblée qu'il est proposé au Conseil Communautaire la création du poste suivant:

- Création d'un poste d'adjoint d'animation de première classe, à temps complet, pour un agent, actuellement adjoint d'animation de deuxième classe, ayant réussi aux épreuves de l'examen professionnel.

Le poste d'adjoint d'animation de deuxième classe sera supprimé par délibération ultérieure, après avis de la Commission Technique Paritaire.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

APPROUVE la création du poste susvisée,

PRECISE que les crédits nécessaires au paiement de cet agent sont inscrits au budget de la Communauté de Communes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président de saisir la Commission Technique Paritaire pour la fermeture du poste d'adjoint d'animation deuxième classe.

Création d'un poste d'animateur (trice) de Relais d'assistantes maternelles

Monsieur le Président précise à l'assemblée qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la Communauté de Communes Lèze Ariège Garonne, il est proposé au Conseil Communautaire la création du poste suivant:

- Création d'un poste d'animateur(trice) territorial(e) de catégorie B à temps complet, dans le cadre de l'ouverture du Relais d'Assistantes Maternelles de la CCLAG.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité

APPROUVE la création du poste susvisée,

PRECISE que les crédits nécessaires au paiement de cet agent sont inscrits au budget de la Communauté de Communes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation de la modification des statuts du SMIVOM de la Mouillonne

Monsieur le Président indique que par délibération du 14/04/2009 le comité syndical du SMIVOM de la Mouillonne a réécrit la formulation des travaux appelés anciennement pool routier par « Création, aménagement et entretien de la voirie » et rajouter une habilitation statutaire sur la possibilité de conventionner avec le département (maîtrise d'ouvrage déléguée) pour la réalisation de certaines opérations d'investissement : travaux d'urbanisation, pistes cyclables, cheminement piétonniers, dispositifs ralentisseur sur chaussée.

Il est donc nécessaire de modifier l'article 2 des statuts du SMIVOM de la Mouillonne.

Après explications et délibération, le Conseil Communautaire à **l'unanimité** :

Approuve la modification de l'article 2 des statuts du SMIVOM de la Mouillonne. Les nouveaux statuts sont joints à la présente délibération.

Remplacement d'un élu de Beaumont sur Lèze démissionnaire

Monsieur le Président informe les membres du conseil de la démission de Monsieur BAYONI, élu de la commune de Beaumont sur Lèze .

Monsieur Bayoni devra être remplacé en tant que :

- Élu titulaire à la Communauté de Communes
- Membre de la commission enfance jeunesse
- délégué titulaire au SIVAL
- délégué titulaire au SIVOM de la Mouillonne

Monsieur DELPECH, Maire de Beaumont nous confirme que lors du prochain conseil municipal la désignation des élus devant remplacer Monsieur Bayoni sera à l'ordre du jour.

Conteneurisation collecte sélective commune de Lagardelle sur Lèze

Monsieur DUVIEL rappelle la décision prise lors du vote du budget primitif 2009, d'équiper la commune de Lagardelle sur Lèze de conteneurs pour la collecte sélective.

Un appel d'offres sera lancé sur la base de 1000 conteneurs de 140 litres, avec couvercle jaune, La caisse jaune de 70 litres restera pour la collecte du verre en porte à porte, le conteneur sera pour l'ensemble des autres déchets.

La collecte du sélectif dans le cadre du prochain marché se fera un mercredi sur deux.

Le choix définitif de sera fait lors du prochain conseil communautaire.

Informations sur les dossiers en cours

- Monsieur DUVIEL, fait le point sur l'avancement de **l'étude financière prospective** confiée à l'ATD. L'étude finalisée dès que seront connues les orientations de la loi des finances 2010 (en novembre 2009) sera présentée aux élus.

-Monsieur DUVIEL fait le point sur l'avancement des **programmes de travaux** engagés à savoir :

- Le relais assistantes maternelles au Vernet
- la construction de la structure multi accueil à Venerque
- Le projet de déchetterie à Venerque, avec le SMIOM de la Mouillonne
- Le parking de la gare du Vernet avec le PST
- Le projet de crématorium au Vernet

-Monsieur DUVIEL rappelle les démarches entreprises avec le Conseil Général pour la réparation des dégradations du **parking des bus du Collège du Vernet**.

Une réunion est programmée en aout afin de trouver un accord entre les différentes parties.

Questions diverses

-Monsieur RAGOT souhaite connaitre les possibilités d'utilisation du terrain de grands jeux par les clubs de football des communes membres de la communauté de communes.

Monsieur DUVIEL rappelle la situation due au contentieux non réglé avec la commune de Labarthe sur Lèze et le vote de la CCLAG sur ce sujet.

-Madame MATHE souhaite savoir ce qu'il en est de l'accueil des enfants handicapés sur les structures enfance jeunesse de la communauté de communes.

Monsieur DUVIEL rappelle que lors de l'établissement des conditions d'accueil des enfants accompagnés d'un AVS en temps scolaire par les équipes de suivi, il est demandé par la communauté de communes que soient également fixées les conditions d'accueil sur le temps périscolaire. La CCLAG ou son prestataire n'ont pas les compétences requises pour statuer sur les conditions d'accueil d'un enfant en situation de handicap. La CCLAG mettra en place, sur le temps péri scolaire, les préconisations d'accueil fixées par la MDPH et formule le désir d'être associée aux bilans de suivi faits par les équipes en lien avec les enfants.

-Monsieur DUVIEL informe les élus des courriers reçus et des réponses données aux familles ayant demandé une ouverture du CLSH de Lagardelle sur tout le mois d'août.

-Monsieur COURTIN souhaite que soit étudié la possibilité de la création d'un CIAS intercommunal, et la mise en place d'un transport à la demande intercommunal.

-Monsieur DELPECH signale une possible révision du budget 2009 du SMIVOM de la Mouillonne qui devrait impacter une dépense supplémentaire d'environ 98000 euros pour la communauté de communes.

-Monsieur DUVIEL rappelle qu'une journée des élus de la communauté de communes (76 conseillers municipaux) est organisée le 19 septembre 2009 à Beaumont sur Lèze .

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 23 heures 45.